

Commune de Coulimer  
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2018**

*Le douze juillet deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de COULIMER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves. JOURDAN*

*Présents : Yves JOURDAN, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, adjoints ; Christine ROGUET, Thierry FAYET, Jean-Yves ROYER, Albert LEGOT, Bernard MOULINIER, Jean-Claude MARINTHE et Pascal LEVALLOIS ; conseillers.*

*Absent excusé: Olivier BOURGOUIN.*

*Jean-Claude MARINTHE a été nommé secrétaire de séance*

*Date de convocation : 05/07/2018*

*Date d'affichage : 16/07/2018*

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
2. Subventions voyages scolaires
3. Travaux église
4. Intervention du géomètre chemin des Bois
5. Vente du chemin La Courcelle
6. Pose d'un radar pédagogique
7. Avenir du groupe scolaire
8. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

## SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Délibération 2018.07-01

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions pour voyages scolaires. Il rappelle qu'une délibération fixant les montants des subventions a été prise en avril 2015. La trésorerie demande maintenant des délibérations nominatives pour chaque subvention allouée. Monsieur le Maire propose de se baser sur les montants prévus en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Octroie** une subvention de 21 € à L'école primaire de Bazoches-sur Hoëne pour l'enfant Lohanne BLANCHET
- **Octroie** une subvention de 21 € à L'école primaire de St Langis Lès Mortagne pour l'enfant Ashley LEMORE
- **Octroie** une subvention de 42 € à L'école Aristide Briand de Mortagne au Perche pour les enfants Tom FARDOIT et Athénaïs JOLY-SIMON

## TRAVAUX DE PEINTURE DE L'ÉGLISE (ENTRETIEN)

Monsieur le Maire précise que les peintures à l'intérieur de l'église se dégradent par endroit et qu'il convient de refaire quelques travaux d'entretien. Il donne lecture des devis reçus.

Le devis de Laurent Germond est retenu pour un montant de 1351.70 €

## DÉSFFECTATION ET ALIÉNATION DUNE PARTIE DU CR DE LA COURCELLE

Délibération N°2018.07-02

Par délibération en date du 12 février 2018 le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Courcelle en vue de sa cession à Monsieur et Madame BRUSIN;

L'enquête publique s'est déroulée du 14 au 31 mai 2018

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Aucune personne pouvant être intéressée n'a manifesté sa volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de désaffecter le chemin rural dit de la Courcelle, d'une contenance de 129 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 2,00 € le m<sup>2</sup>, deux euro le mètre carré;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Décide** de désaffecter une partie du chemin rural dit de la Courcelle, d'une contenance de 129 m<sup>2</sup> en vue de sa cession,
- **Fixe** le prix de vente dudit chemin à 2,00 € le m<sup>2</sup>, deux euros le mètre carré
- **Met** en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété
- **Autorise** Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

## POSE D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Monsieur le Maire présente la proposition du TE 61 pour la location de radars pédagogiques avec option d'achat : 500 €/ semestre avec pose et dépose ; 250 € pour déplacement radar. Vu le montant élevé, le Conseil Municipal n'est pas favorable et préfère installer un panneau de rappel de non priorité sur la rue de la Forge au niveau du croisement avec la rue de l'église. A voir avec l'agence du conseil départemental.

## AVENIR DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'existence du bâtiment de l'ancienne école publique. Il souhaiterait que ce bâtiment soit utilisé et propose éventuellement de mettre en place une sorte d'hébergement qui pourrait servir, par exemple, aux personnes louant la salle des fêtes ou à des groupes de randonneurs effectuant le tour des Collines du Perche. L'ensemble du conseil approuve cette proposition et souhaite approfondir le projet.

## QUESTIONS DIVERSES

- Participation de la commune de Coulimer à l'opération «Partir en livre» : la médiathèque de Pervençères s'installe un après midi à l'aire de jeux et propose des lectures, des jeux, pour les petits et les grands. 16 juillet de 14h à 17h30
- Réponse de la sous-préfecture pour les dossiers de DETR : positif pour la toiture et l'isolation du local technique ainsi que pour l'aménagement de la mairie.
- Remerciements des associations VMEH, France Alzheimer, Lutille et l'UNA pour le versement d'une subvention
- Bornage du CR du Pendant avec la propriété de Monsieur CHEVALLIER
- Bornage du chemin Les Bois pour retrouver précisément les limites du chemin rural.
- FREDON Basse Normandie : journée technique le 11 septembre 2018 à condé sur Vire
- Terrain de pétanque : prévoir de rajouter du sable 0.6
- Visite de la commission départementale pour le fleurissement le mercredi 18 juillet
- Maure : tête de pont abimée par le transporteur bois. Voir avec l'entreprise
- A voir avec M Montiero s'il est possible de rajouter un panneau de rappel de non priorité au carrefour du cimetière et route de Boëcé